

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 007-670/11/CC

**■ Programme opérationnel FSE 2007-2013 - Subvention Globale FSE PLIE 2011-2012, axe 3 mesure 3.12- Attribution de subventions.
DES 11/7087/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatif : MPM Est, Centre et Ouest.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté.

MPM, par délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est portée candidate pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du Programme Opérationnel FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.12, à compter du 1er janvier 2010.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,
- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques ou la communication.

Le Préfet de région a alloué à Marseille Provence Métropole une subvention globale FSE de 1 855 912 euros dont 88 377 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 4 462 163 euros (Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011).

C'est à ce titre que, sur le territoire :

- du PLIE MPM Centre : l'association Inter Production Formation a déposé au cours du 1^{er} semestre 2011, à la Direction Europe et Subventions, une demande de subvention FSE pour un coût total de 19 396 euros. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Accompagnement à l'emploi » par la mise à disposition du PLIE MPM Centre d'1 accompagnateur à l'emploi.
- du PLIE MPM Est : Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a déposé, au cours du 1^{er} semestre 2011, à la Direction Europe et Subventions, une demande de subvention FSE pour un coût total de 186 000 euros. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Accompagnement à l'emploi » par la mise à disposition du PLIE MPM Est de 4 accompagnateurs à l'emploi.

- du PLIE MPM Ouest : Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a déposé, au cours du 1^{er} semestre 2011, à la Direction Europe et Subventions, une demande de subvention FSE pour un coût total de 138 000 euros. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Accompagnement à l'emploi » par la mise à disposition du PLIE MPM Est de 3 accompagnateurs à l'emploi.

Il s'agit donc d'intégrer ces opérations au sein des contreparties nationales de notre subvention globale FSE PLIE 2011.

Le comité technique de programmation consultatif de la subvention globale FSE « PLIE 2011 » du 19 septembre 2011, a donné un avis :

- favorable à l'intégration de l'opération « Inter Production Formation – Accompagnement à l'emploi sur le territoire du PLIE MPM Centre au sein des contreparties nationales ;
- favorable à l'intégration de l'opération « Conseil Général 13 – Accompagnement à l'emploi sur le territoire du PLIE MPM Est » au sein des contreparties nationales ;
- favorable à l'intégration de l'opération « Conseil Général 13 – Accompagnement à l'emploi sur le territoire du PLIE MPM Ouest » au sein des contreparties nationales ;

De plus, une erreur s'est glissée au sein de la programmation du conseil de communauté du 8 juillet 2011 (délibération n°RNOV 017-479/11/CC), pour l'association les Jardins de l'Espérance au titre du soutien des 2 chantiers d'insertion sur le territoire du PLIE MPM Est, l'aide votée est bien de 20 000 euros, par contre, pour le coût total, il faut lire 122 212 euros au lieu de 150 998 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° RNOV 006-2491/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- Le Comité Régional de Programmation du 15 avril 2011 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation de la subvention globale FSE « PLIE 2011 » du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE à ces porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentés ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de MPM ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de MPM ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'intégration des opérations suivantes :

- Inter Production Formation – Accompagnement à l'emploi sur le territoire du PLIE MPM Centre ;
- Conseil Général des Bouches-du-Rhône – Accompagnement à l'emploi sur le territoire du PLIE MPM Est ;
- Conseil Général des Bouches-du-Rhône – Accompagnement à l'emploi sur le territoire du PLIE MPM Ouest ;

au sein des contreparties nationales de la subvention globale FSE PLIE 2011-2012 pour un montant total de 343 396 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Sous Politique B340 Nature 6574.

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté Urbaine – Sous Politique B340 - Nature 7477.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Financements
Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI